

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le 16/06/2022

ID : 034-213401508-20220607-DEL22_06_07_01B-DE

CONSEIL MUNICIPAL 7 JUIN 2022



**Vote des Comptes Financier Unique et
Comptes administratifs 2021
Note de présentation**

Comptes administratifs 2021 de la Commune de Marseillan

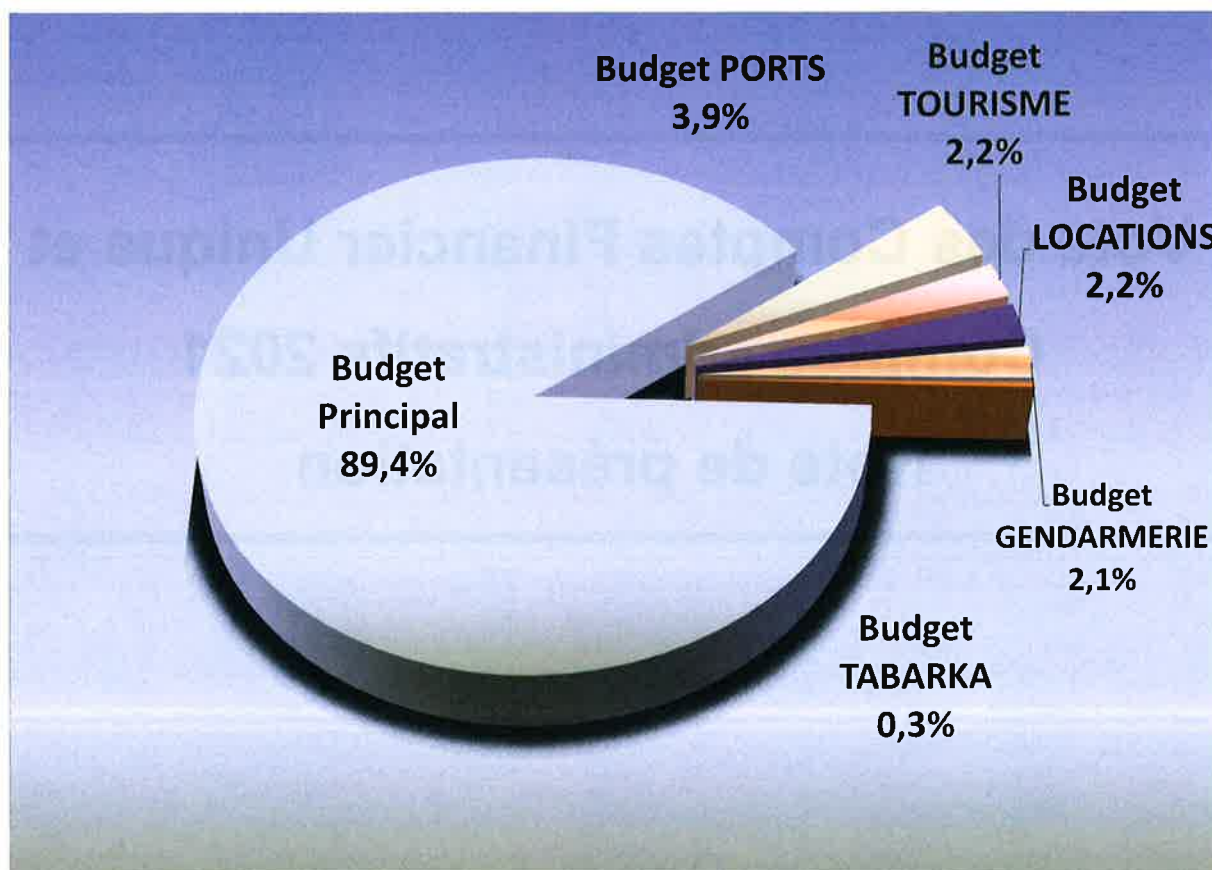
Les comptes administratifs des collectivités et de leur groupement traduisent les modalités d'exécution du budget sur l'année passée. Si le vote du budget primitif est un acte d'autorisation (l'assemblée délibérante autorise un certain volume de dépenses et de recettes) et de prévision, le compte administratif constate la réalisation de ces prévisions.

D'un point de vue pratique, la commune de Marseillan est expérimentatrice du Compte Financier Unique (CFU), lequel remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion. A ce titre, les budgets référencés sous la norme M57 à savoir le budget principal, gendarmerie et tourisme seront présentés sous ce format.

Les budgets de la Commune

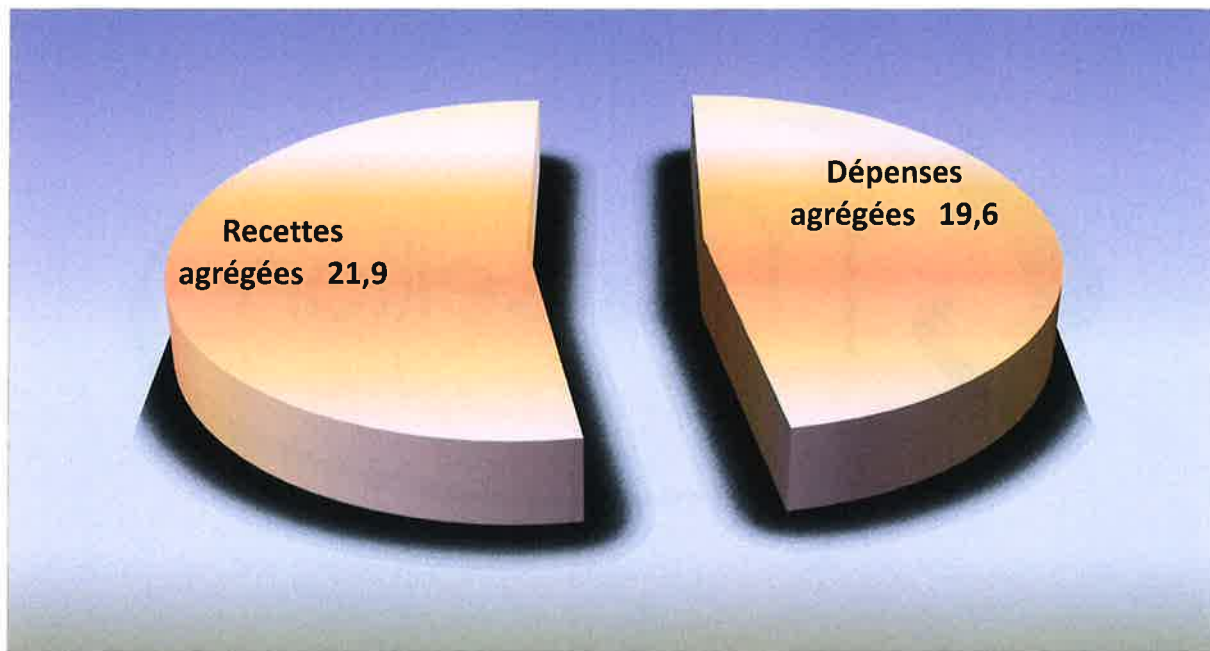
Le principe d'unité qui régit les finances publiques a pour principe que l'ensemble des opérations financières d'une entité publique soit retracé au sein d'un même budget. Toutefois, certaines activités qui sont par nature spécifiques ou de nature économique et commerciale font l'objet d'un suivi au moyen de budgets spécifiques dits budgets « annexes ».

A. Les différents budgets de la Commune et leur poids respectif



Le budget principal, budget qui retrace l'essentiel des activités de service public administratif de la Commune représente la part prépondérante des dépenses, soit 89,4 % (service public auprès des écoles, service auprès de la population, action sociale, aménagement et voirie, culture et animation, activité de police, etc.). Suivent les budgets annexes « Ports » (3,9%) , « Gendarmerie» (2,1%), « Locations » (2,2 %), « Tourisme » (2,2%), et enfin le budget annexe « Tabarka » (0,3 %).

B. Situation budgétaire 2021 consolidée (flux financiers réels¹, hors résultat reportés, en M€)



Principaux indicateurs agrégés (au 31/12/2021)			
Période	2019	2020	2021
Epargne brute hors cessions (En M€)	3 574 986	2 986 884	3 967 810
Epargne nette (En M€)	1 061 327	564 830	1 613 599
Dette (en M€)	36 485 497	35 609 445	35 661 991
Résultat consolidé	2 834 054	2 526 192	4 687 867
Capacité de désendettement (en années)	10,2	11,9	9,0

Dans une perspective financière consolidée, les masses financières retracées dans les différents budgets représentent 21,9 M€ en recettes et 19,6 M€ en dépenses sur la seule année 2021.

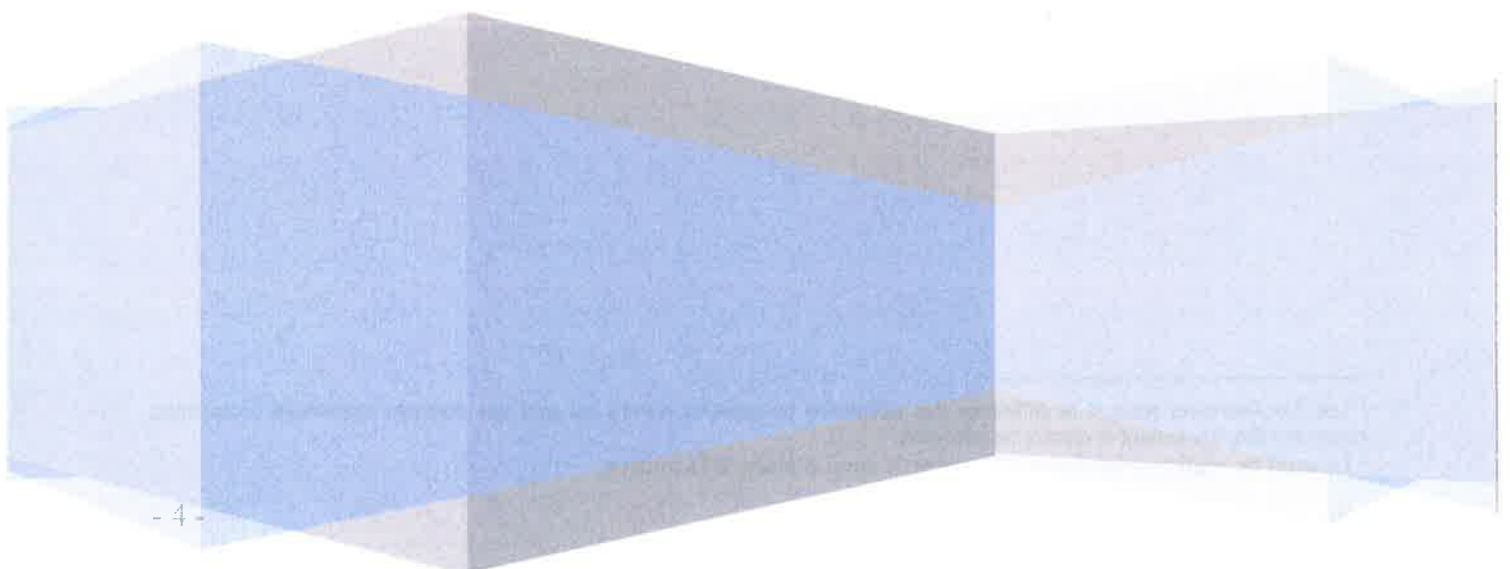
L'autofinancement net (1,6 M€) ainsi que le résultat consolidé (4,69 M€) sont en augmentation en 2021 comparativement à 2020 signe évident d'une sortie de crise sanitaire ayant impacté les recettes. Enfin, la capacité de désendettement consolidée de la ville de Marseillan demeure inférieur au seuil de vigilance², soit 9 années.

¹ Les flux financiers réels, à la différence des opérations budgétaires d'ordre qui sont des écritures strictement comptables, entraînent des flux sortant et entrant de trésorerie.

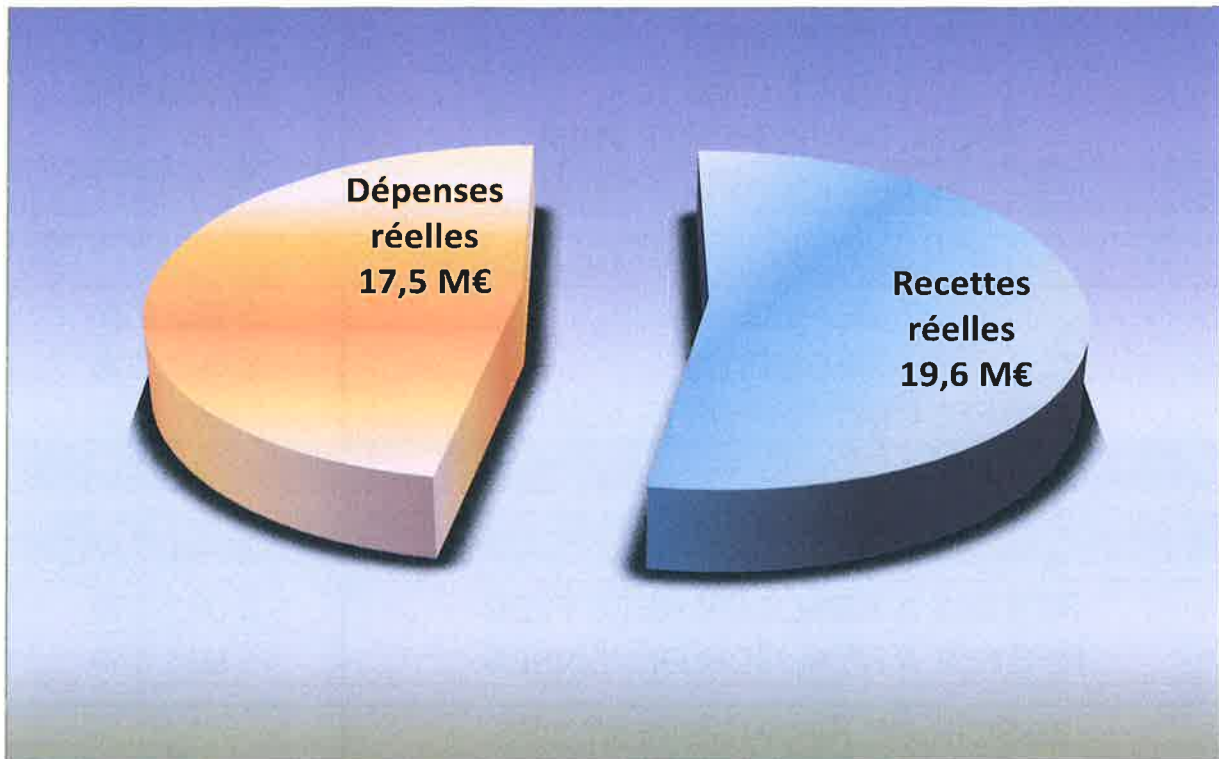
² Le seuil de vigilance est fixé à 12 années, le seuil d'alerte à 15 années.



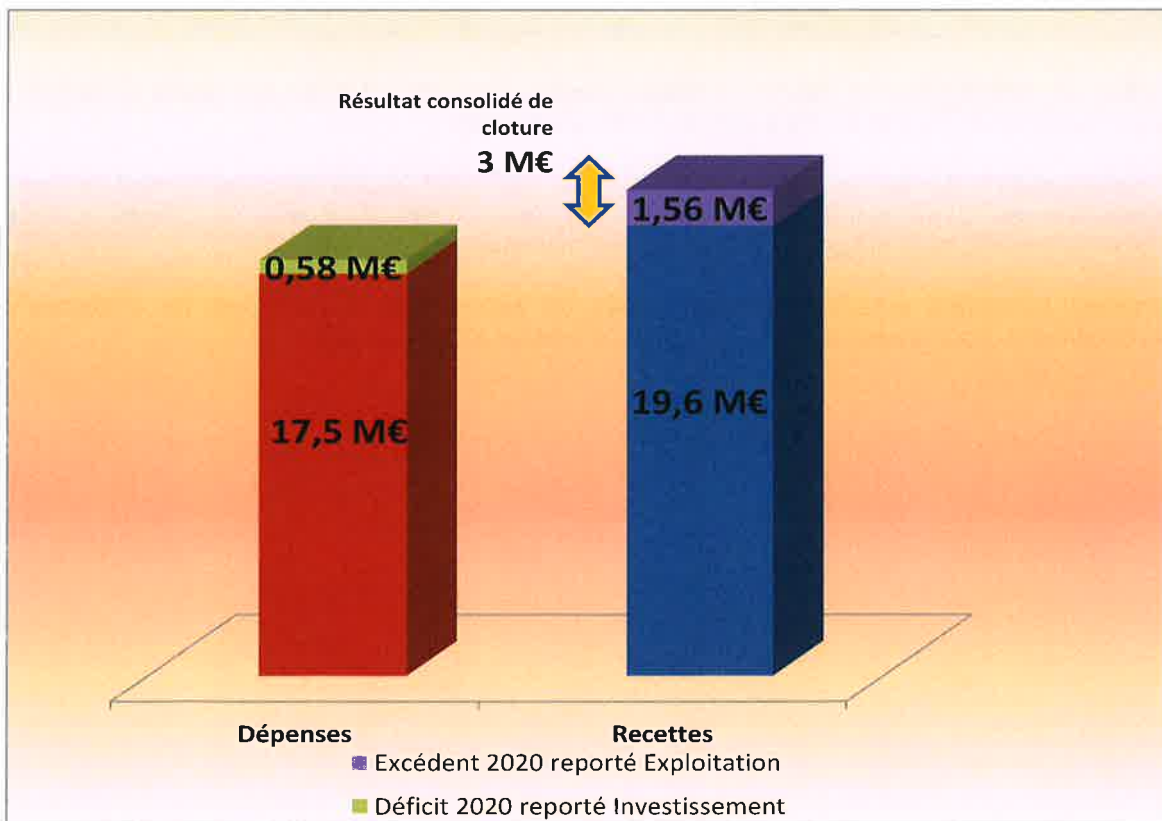
BUDGET PRINCIPAL



Les grandes masses budgétaires hors résultats reportés (en M€) 2021



Le résultat consolidé 2021 (en M€) ³



³ Le résultat consolidé de 2021 traduit le résultat d'exécution 2021, lequel est agrégé avec la reprise des résultats 2020. Le résultat cumulé (ou à affecter) intègre, pour sa part, les restes à réaliser.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	14 835 677
RECETTES	15 450 496
RESULTAT REPORTE 2020	1 564 095
RESULTAT DE CLOTURE (A)	2 178 914
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	5 233 222
RECETTES	6 693 706
RESULTAT REPORTE 2020	-588 414
RESULTAT DE CLOTURE (B)	872 069
RESULTAT CONSOLIDE 2021 (A+B)	3 050 983
RESTES A REALISER RECETTES	3 000 000
RESTES A REALISER DEPENSES	1 666 079
BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT	0
RESULTAT A AFFECTER	4 384 905

En 2021, le budget principal affiche un résultat proche de 3 M€. Cumulé aux restes à réaliser, le résultat à affecter au budget de 2022 sera de l'ordre de 4,38 M€.

A noter que suite à la fusion des offices de tourisme au 31/12/2021 et à la clôture du budget annexe s'y rapportant, le résultat excédentaire consolidé 2021 qui s'élève à 540 532 € devra être affecté au budget principal. Le résultat ainsi majoré du budget annexe tourisme s'établit à 4 925 437 €

L'excédent budgétaire consolidé dégagé permet de couvrir près de 91 jours de dépenses de fonctionnement⁴. Pour rappel, en 2020, le résultat à affecter était de 1,8 M€.

⁴ Il est préconisé de disposer d'une réserve financière de 20 à 40 jours afin de répondre au besoin en fonds de roulement.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les flux réels de la section de fonctionnement déterminent une part majeure de l'épargne nette et donc de la capacité d'autofinancement de la commune. Cette année 2021 est marquée par une augmentation importante des recettes (6,7%) et une stagnation en valeur réelle des dépenses (1,2%⁵), ce qui s'explique par un retour à la normale d'un contexte sanitaire inédit.

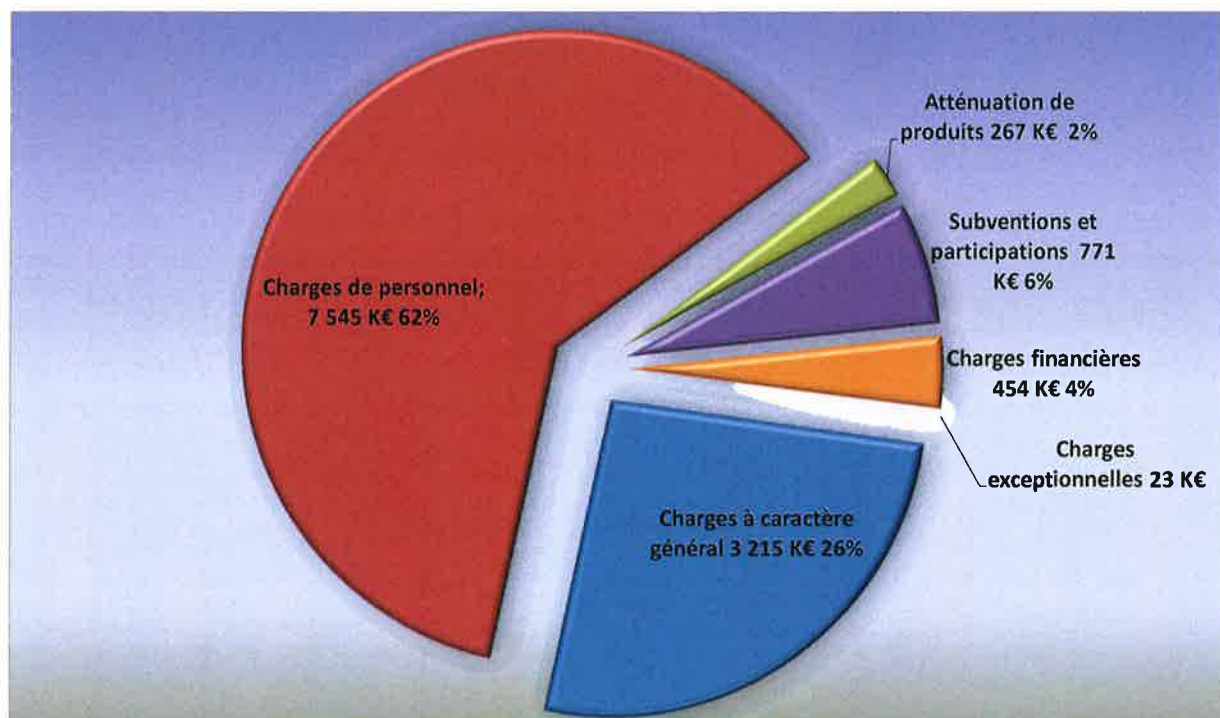
Pour la période 2017-2021, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de - 0,98 % en moyenne annuelle. Les efforts sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement réalisés depuis 2017 ont ainsi permis de mieux amortir les impacts financiers générés par le contexte sanitaire.

A. Les dépenses relatives à la section de fonctionnement : 14,8 M€

Dépenses réelles de Fonctionnement : 12,3 M€

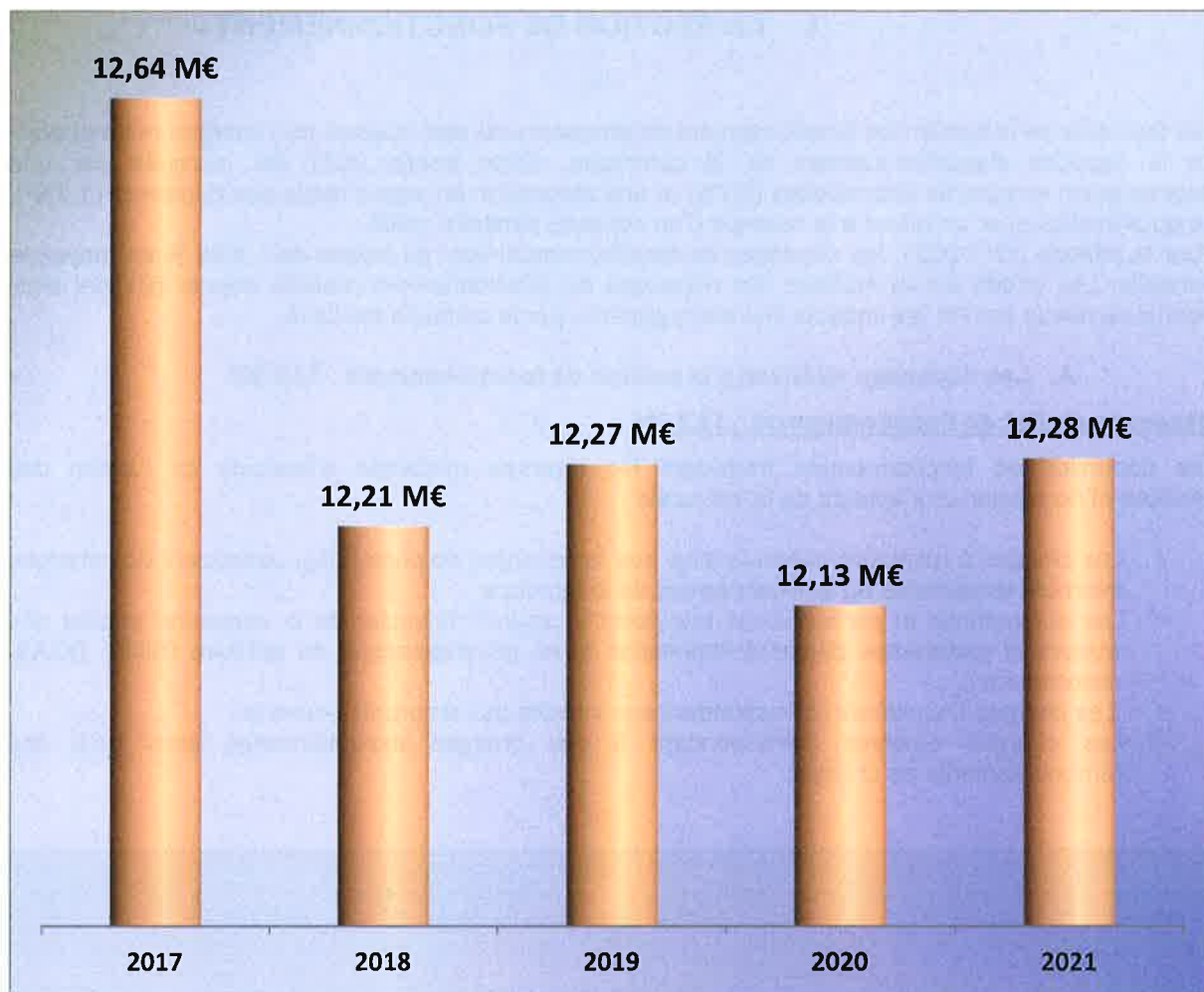
Les dépenses de fonctionnement traduisent les diverses modalités d'exercice de l'action des services et de soutien aux acteurs de la vie locale :

- ✓ Les charges à caractère générale ainsi que les charges de personnels constituent des charges internes nécessaires au fonctionnement de la structure,
- ✓ Les *subventions et participations* traduisent le soutien financier de la commune auprès des acteurs et partenaires dédiés à l'animation et au développement du territoire (SDIS, CCAS, associations),
- ✓ Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts souscrits,
- ✓ Les charges diverses correspondent à des charges exceptionnelles ainsi qu'à des remboursements de charges.

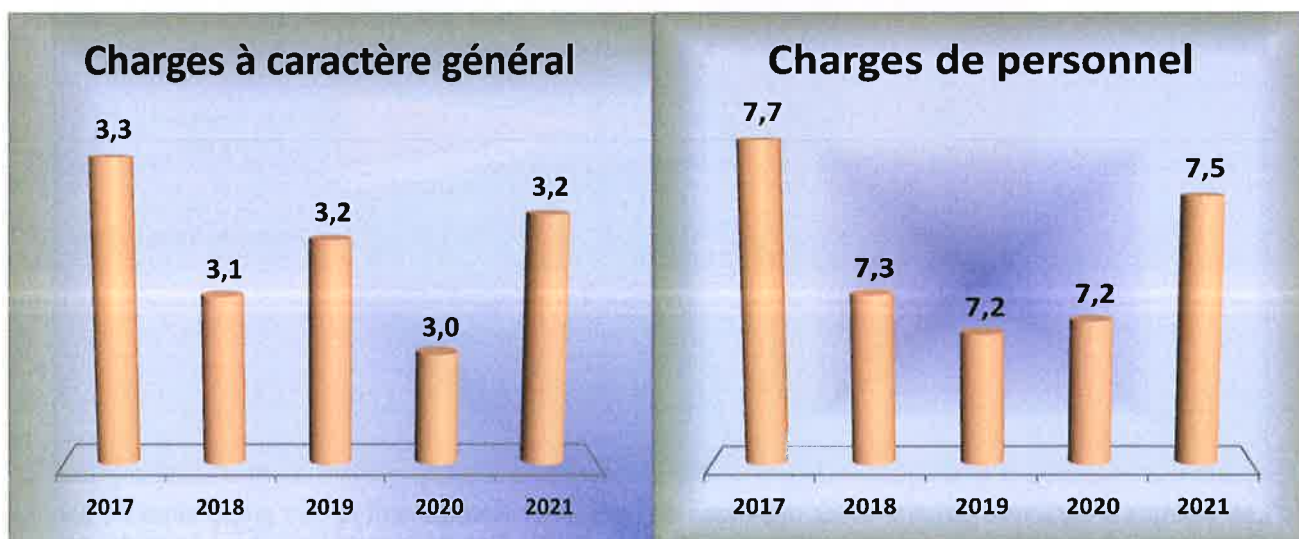


Les charges à caractère général et les dépenses de personnel représentent la part prépondérante des charges de cette section avec respectivement 26 % et 62 %. Ces dépenses traduisent l'activité des services dédiés au service public communal (état civil, manifestation culturelle et animation, politique d'accompagnement à la pratique sportive, entretien des espaces et des équipements publics, soutien aux activités scolaires et extra scolaires etc.).

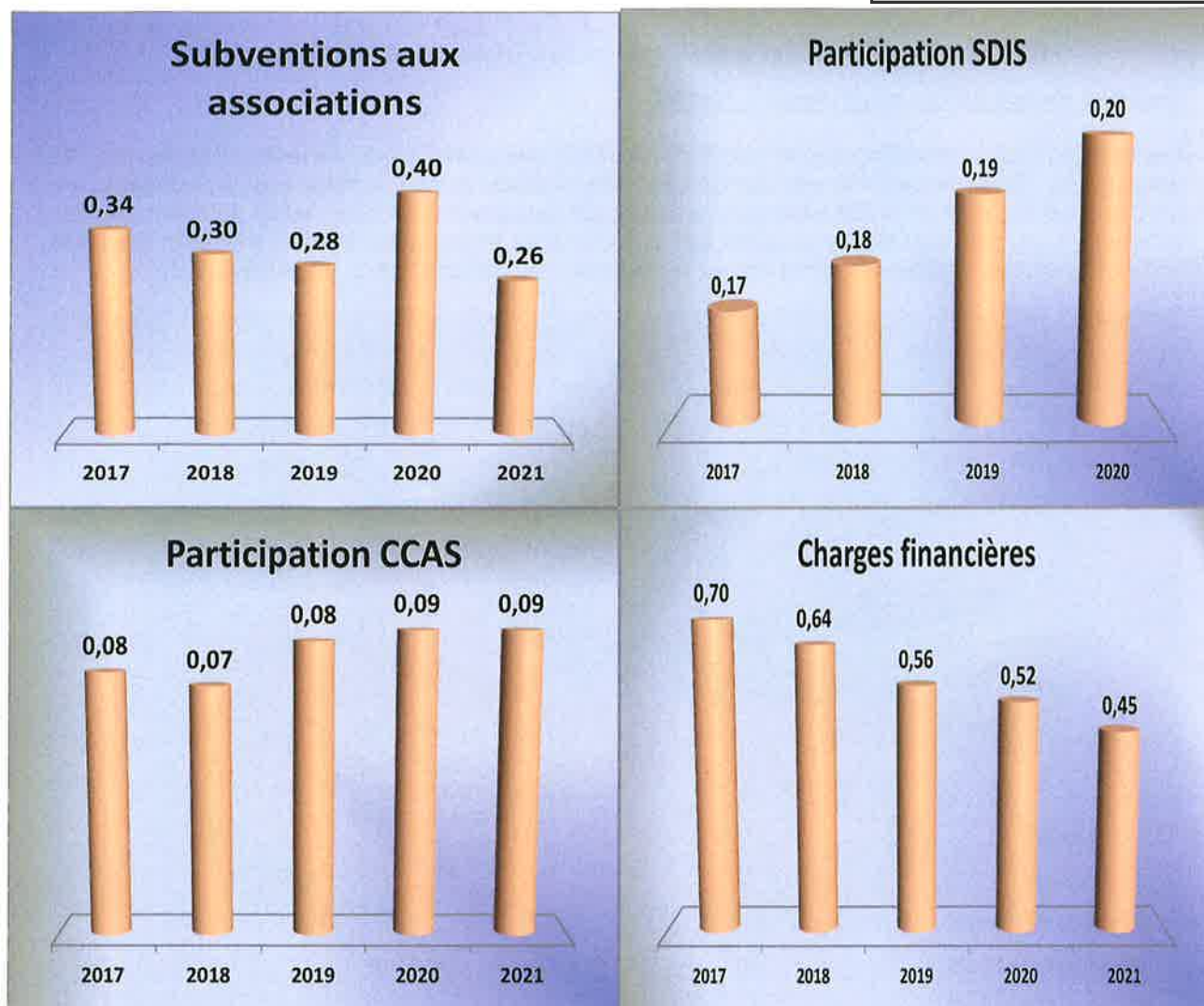
⁵ L'inflation en 2021 est de 1,6 % en France. En valeur réelle, la progression des dépenses sur le seul budget principal est donc de -0,4 % en 2021).



Evolution 2017-2021 des principaux postes de dépenses



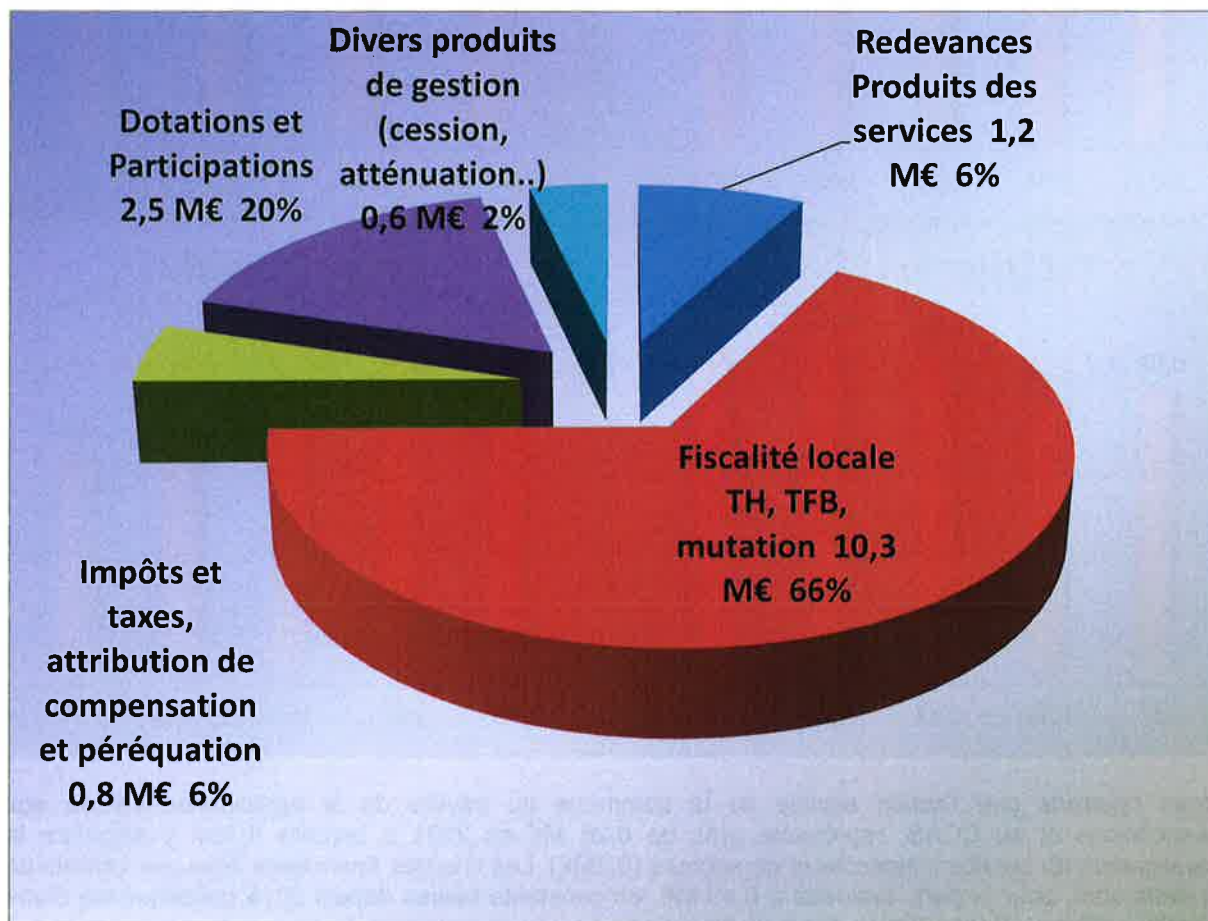
Les charges à caractère général sont en progression sur l'année 2021 (7,7%) conséquence d'un retour à la normale de la situation sanitaire. Les charges de personnels, pour leur part, sont en progression de 4,1 %.



Nous noterons que l'action sociale de la commune au travers de la participation versée aux associations et au CCAS, représente près de 0,26 M€ en 2021 à laquelle il faut y adjoindre la participation au service d'incendie et de secours (0,2M€). Les charges financières liées aux intérêts de la dette sont, pour la part, évaluées à 0,45 M€, en constante baisse depuis 2015 conséquence d'une stratégie efficace d'optimisation des frais financiers.

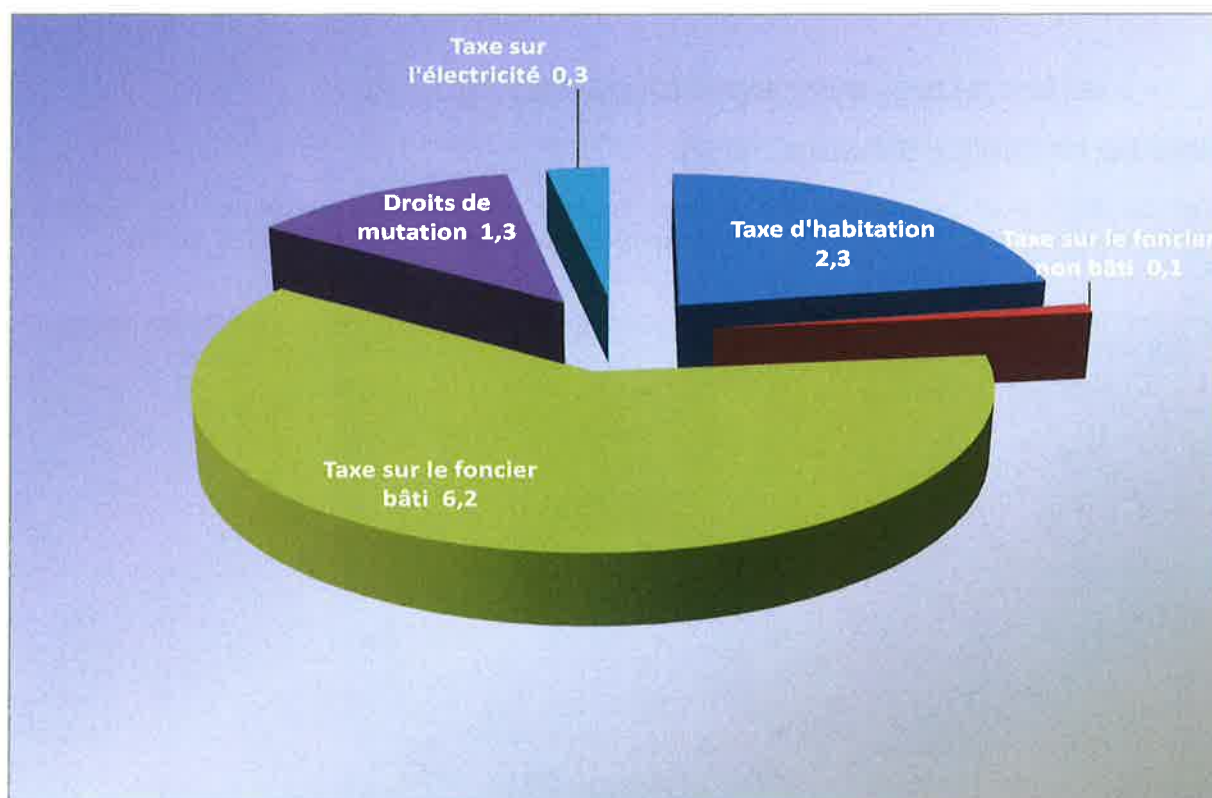
B. Les recettes relatives à la section de fonctionnement : 14,45 M€**Recettes réelles de Fonctionnement : 15,4 M€**

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées principalement par les ressources fiscales, les dotations de l'Etat, contrepartie des compétences transférées, et des compensations pour pertes de produit fiscal faisant suite à des exonérations prises par législateur (taxe d'habitation notamment), des redevances perçues auprès des usagers des services pour lesquels existe une tarification (cantines scolaires, activités sportives et périscolaires, redevances pour occupation du domaine public).



En 2021, les recettes de fonctionnement enregistrent une progression de près de 6,7 % (+965 K€) : la plus importante est l'augmentation des redevances perçues qui s'inscrit à +30,5%, soit + 284 K€. La fiscalité locale et les impôts et taxes pris dans leur ensemble sont en évolution de 7,4 % soit + 764 K€ par rapport à 2020.

Les atténuations de charges sont en progression par rapport à 2020 (+ 73,6%) par rapport à 2020, signe incontestable d'une sortie de crise. Les autres produits de gestion courante profitent d'une évolution également favorable (+234 % soit + 280 K€).

Principaux produits de fiscalité en M€

Pour rappel, 2021 est l'année de mise en œuvre de la réforme fiscale au cours de laquelle la commune perçoit en lieu et place de la taxe d'habitation sur les résidences principales la part départementale du foncier bâti (21,45 %) afin de compenser la perte de ressources.

En 2021, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne représente ainsi plus que 2,2 M€ de produit comparativement au 4,6 M€ de recettes perçues en 2020, recette fiscale dont le taux est gelé jusqu'en 2023.

En matière de fiscalité indirecte, les droits de mutation (taxe assise sur le prix de vente des biens immobiliers) constituent la première ressource suivie de la consommation finale d'électricité.

Rappel des taux d'imposition appliqués

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux TH	21,17 %	21,17 %	20,96 %	20,96 %	20,96 %
Taux FB	23,39 %	23,39 %	23,39 %	23,39 %	44,84 %
Taux FNB	55,42 %	52,65 %	50,01 %	50,01 %	50,01 %
Taux CFE	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Dépenses d'ordre de la section de Fonctionnement : 2,56 M€

Les dépenses d'ordre de la section sont constituées principalement des dotations aux amortissements, lesquelles apparaissent pour un montant équivalent en recettes d'ordre au niveau de la section d'investissement et par les écritures comptables relatives au patrimoine concédé. Pour rappel les dotations aux amortissements sont un autofinancement obligatoire qui n'entraîne, comme pour tout type d'écriture d'ordre, aucun flux de trésorerie.

Recettes d'ordre de fonctionnement : 3,2 K€

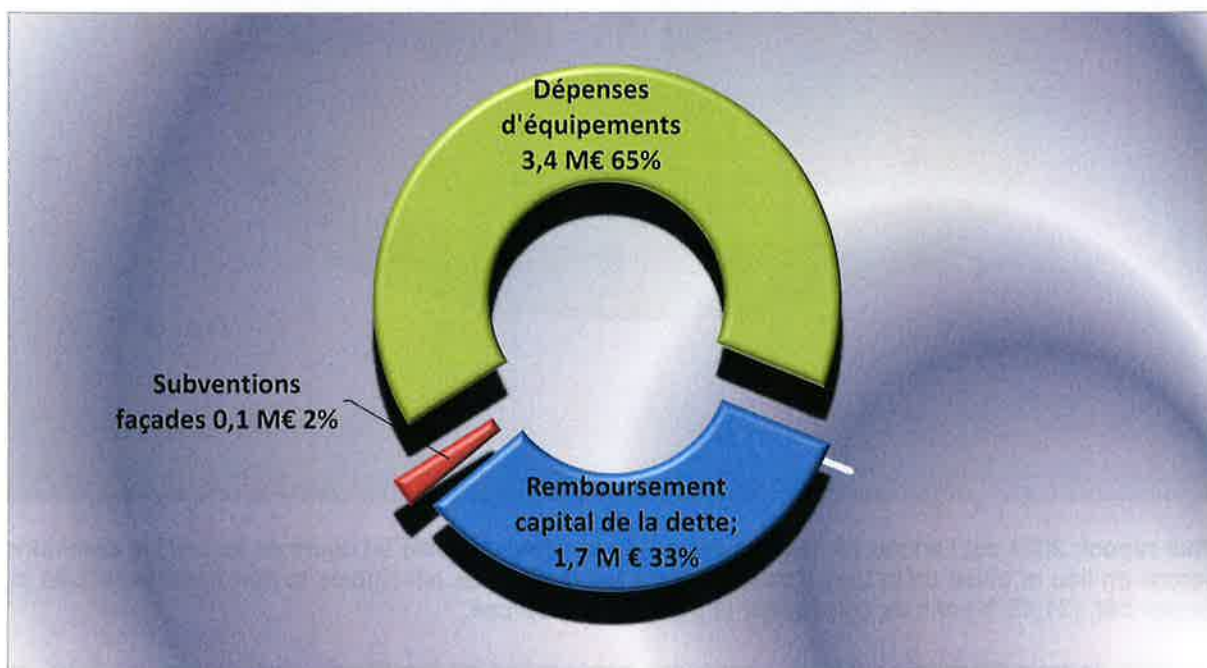
Il s'agit d'opérations comptable d'ordre patrimoniale n'ayant, là aussi, aucun impact en termes de trésorerie.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses relatives à la section d'investissement : 6.7 M€

Dépenses réelles d'investissement : 4,1 M€

L'année 2021 s'est caractérisée sur le plan financier par un effort conséquent de soutien à l'investissement local. Les dépenses d'investissement structurant ont ainsi représenté 3,4 M€.

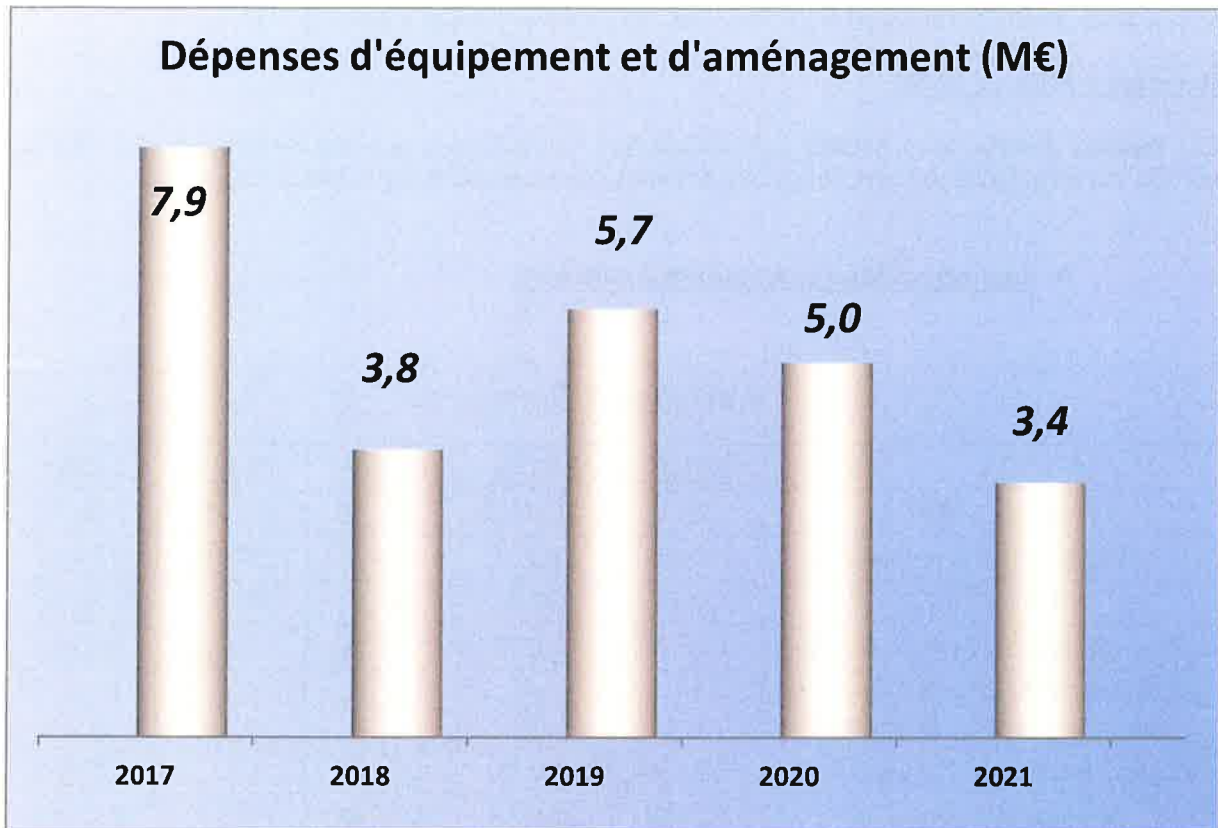


Les principaux programmes d'investissement

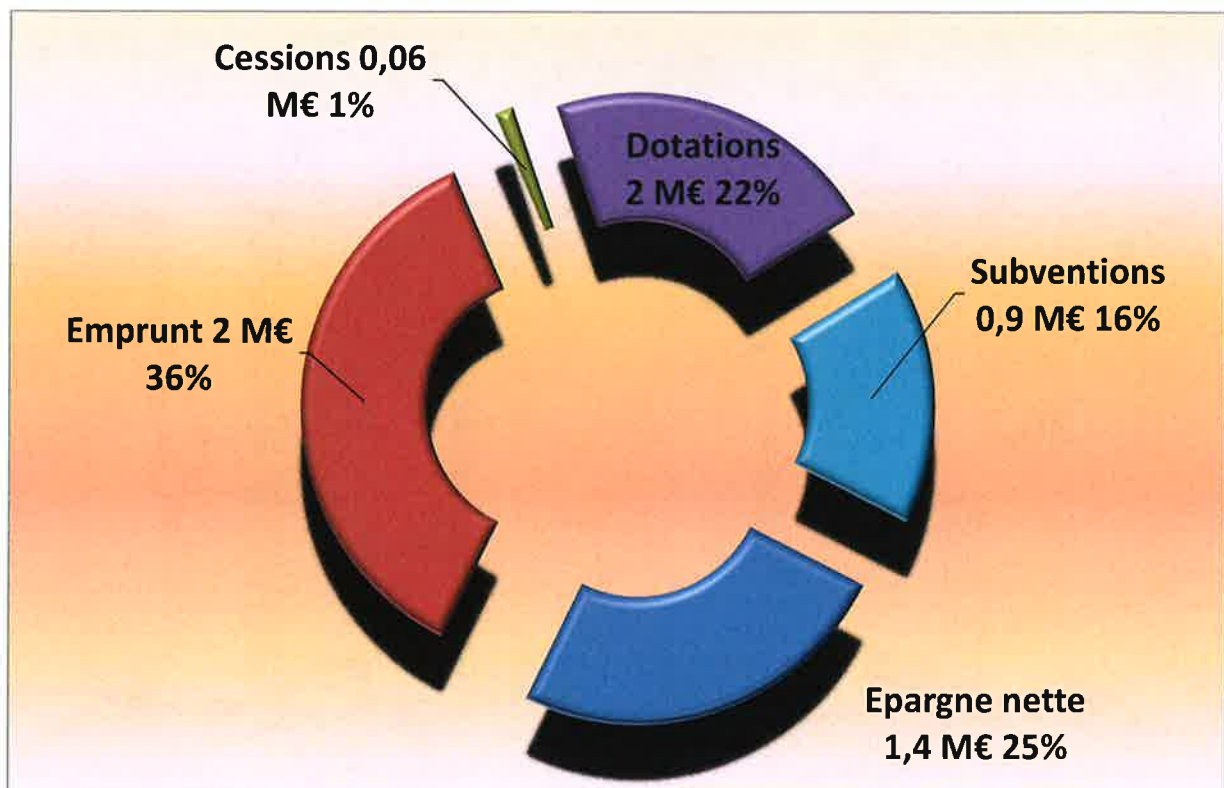
Les principaux travaux d'investissements ont été :

- 1) Fin des travaux de la crèche pour un montant de 700 000 euros,
- 2) Début des études pour l'extension la rénovation du complexe sportif et la création du nouveau stade avec tribune et club house pour un montant de 600 000 euros,
- 3) Impasse des belles pour un montant de 130 000 euros,
- 4) Réaménagement de la cour Marie Fayet résine pour un montant de 66 000 euros,
- 5) Création d'une rampe d'accès à l'ancien cimetière 42 000 euros,
- 6) Aménagement de l'impasse du plan Martine 22 000 euros,
- 7) Aménagement extérieur au cercle de voile 80 000 euros,
- 8) Aménagement virage du Gourg de Maffre et place de parking impasse du Pous 160 000 euros,
- 9) Pastille de retournement chemin du littoral 100 000 euros,
- 10) Chemin des embruns 55 000 euros,
- 11) Aménagement extérieur centre aéré 68 000 euros,

12) Aménagement parking de la cave coop à Marseillan plage 55 000 euros.



Financement de l'investissement



Dépenses d'ordre d'investissement : 3,2 K€

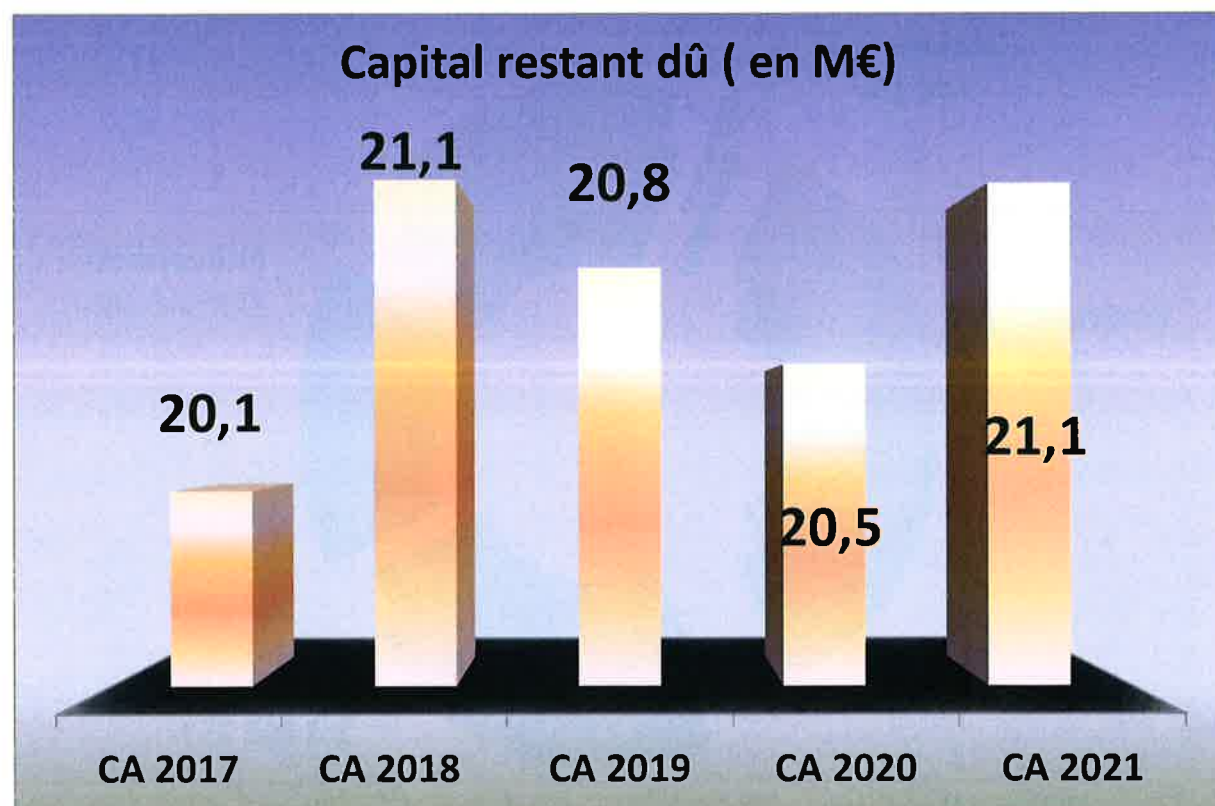
Les dépenses d'ordre de la section d'investissement constatent l'amortissement comptable des subventions ainsi que l'intégration patrimoniale d'études réalisées et suivies de travaux.

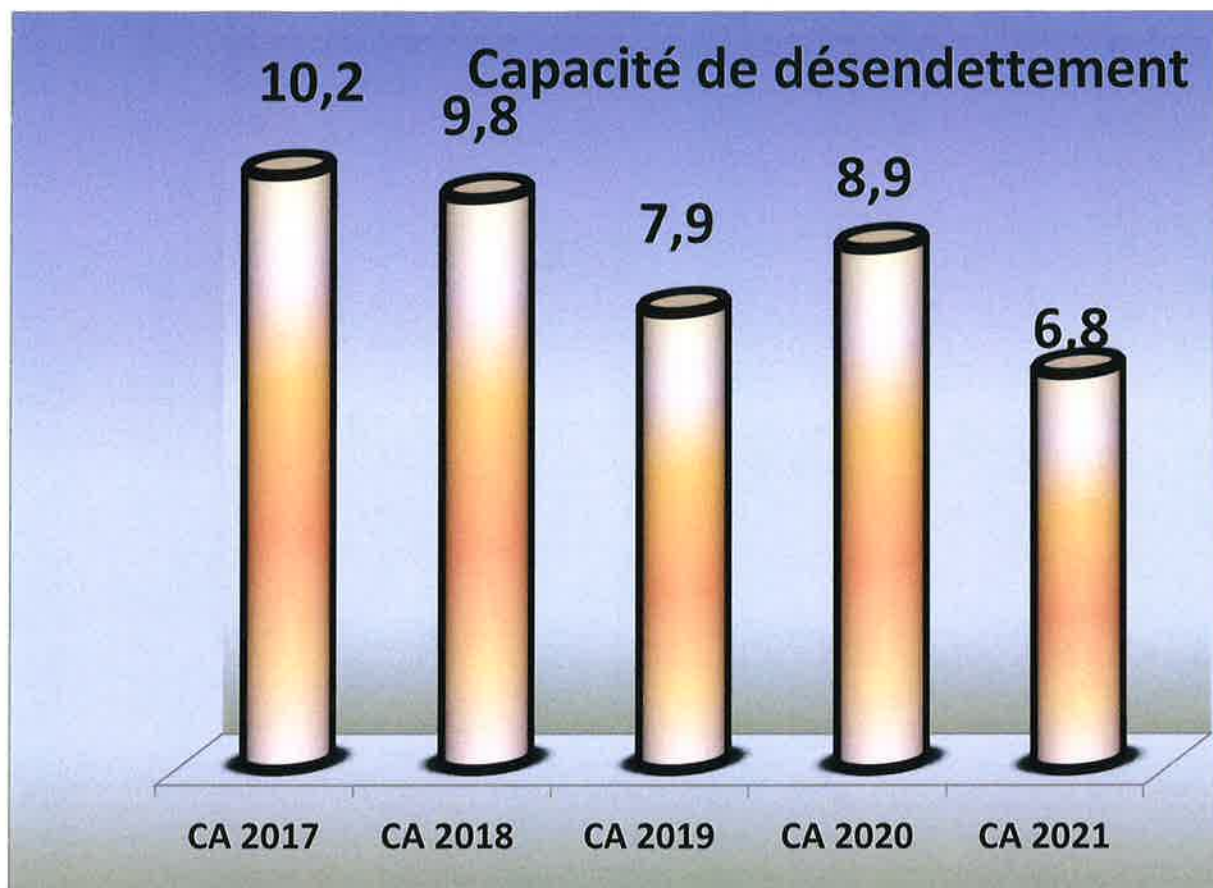
Recettes d'ordre : 2,56 M€

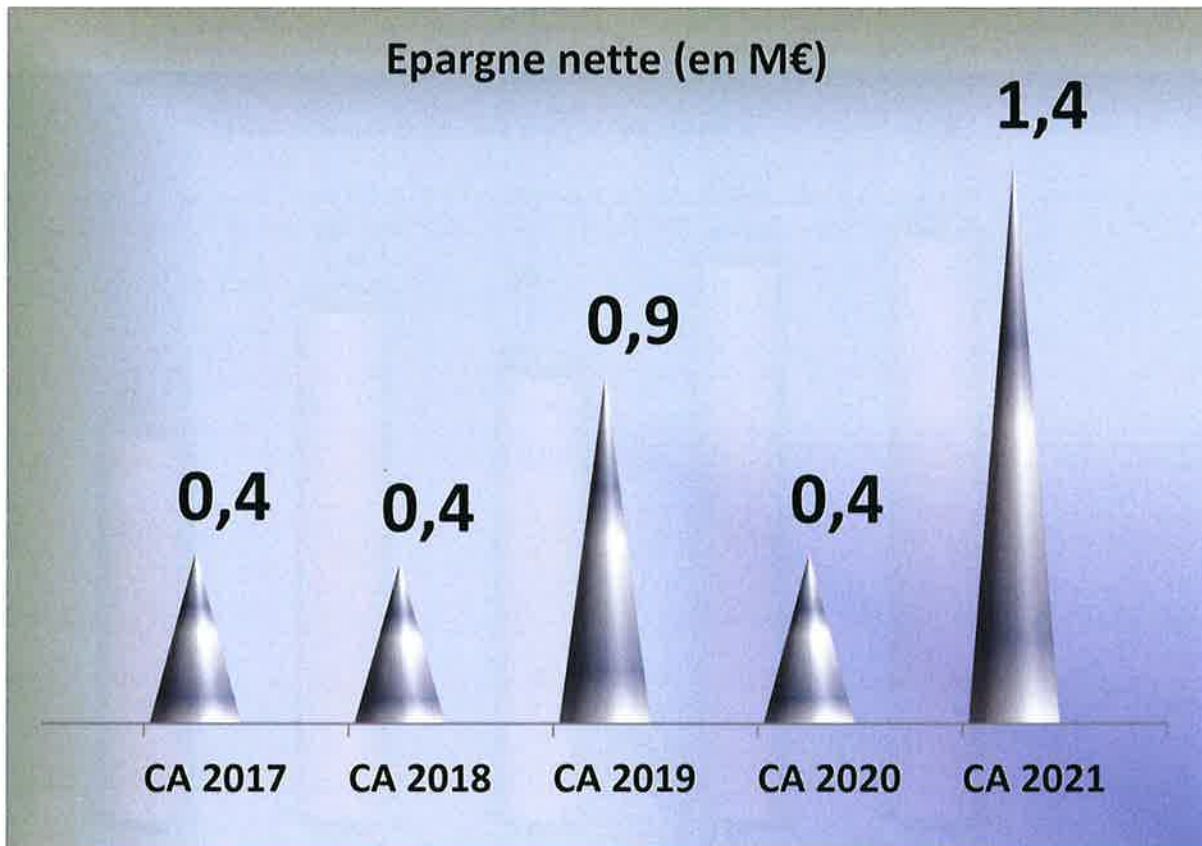
Les recettes d'ordre de la section sont constituées des dotations aux amortissements (2,5 M€) qui constituent un autofinancement obligatoire et permet de constater la dépréciation des actifs.

A. Les principaux indicateurs financiers

ETAT FINANCIER 2017-2021					
	<u>CA 2017</u>	<u>CA 2018</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>
EPARGNE DE GESTION	2 663 K€	2 797 K€	3 207 K€	2 809 K€	3 559 K€
EPARGNE BRUTE (hors cession)	1 964 K€	2 153 K€	2 651 K€	2 289 K€	3 104 K€
EPARGNE NETTE	421 K€	393 K€	853 K€	415 K€	1 381 K€
Résultat consolidé de fin d'exercice	-1 447 K€	1 209 K€	1 152 K€	976 K€	3 051 K€
Couverture des besoins de financement des dépenses de fonctionnement	-42	36	34	29	91
Variation Excédent de clôture	-20 517 K€	2 655 K€	-56 K€	-177 K€	2 075 K€
Mobilisation de l'emprunt	1 863 K€	2 500 K€	1 500 K€	1 500 K€	2 023 K€
Stock de la dette au 31/12/N	20 062 K€	21 115 K€	20 816 K€	20 488 K€	21 102 K€
Ratio de désendettement	10,2	9,8	7,9	8,9	6,8







En 2021, le bilan financier du budget principal communal apparaît comme très satisfaisant.

Le niveau d'épargne est supérieur à celui des années 2017 à 2020 s'expliquant par plusieurs variables.

D'une part un retour à la normale de la situation sanitaire qui a pour conséquence de réévaluer de façon significative le niveau des recettes des produits des services. Cette situation, combinée à la dynamique des recettes fiscales et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement (évolution moyenne annuelle entre 2017 et 2021 de -0,98%) a pour effet de relever le niveau de l'épargne nette à 1,4 M€.

Le recours à la dette est intervenu à hauteur de 2 M€ soit un montant supérieur au remboursement du capital de la dette existante, ce qui a pour effet d'accroître légèrement le stock total (21,1 M€ en 2021 contre 20,5 M€ en 2020). Cette mobilisation de la dette au profit du financement de l'investissement qui demeure à un niveau élevé s'est toutefois effectué dans des conditions financières sécurisées, la solvabilité de la Commune étant assuré au travers d'une capacité de désendettement égale à 6,8 années fin 2021. Rappelons enfin que le taux moyen de l'encours détenu par la Commune est de 2,26 % sur l'exercice.